

Aménagement et nouvelles conditions de stationnement

Face à la saturation de nos parkings communaux, notamment le long du chemin de l'Armary, le parking de la Grille (Route Suisse) et celui de la Grande Salle (Gare), la Municipalité met en place de nouvelles conditions de stationnement plus cohérentes. Cette réorganisation garantira un meilleur accès à ces équipements essentiels. (voir plan de situation au verso)

Dès le 1^{er} mai, les nouvelles conditions de stationnement comprennent :

- **Mise en place d'horodateurs** : le stationnement sera désormais payant au chemin de l'Armary et au parking de la Grille.
- **Horaires** : du lundi au dimanche, de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00. La gratuité à l'heure du repas de midi permet aux restaurateurs d'accueillir leurs clients.
- **Tarif** : 2 CHF /heure
- **Balisage et signalétique** : Toutes les places de stationnement ont été clairement délimitées.

Ces conditions s'appliquent à l'ensemble du public. Les habitants d'Allaman peuvent bénéficier de macarons à tarif préférentiel (voir règlement communal).

Informations et publications : Ces modifications ont fait l'objet d'une publication officielle dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 3 mars 2026. L'information a également été relayée via le pilier public et sur notre site internet.

La Municipalité remercie la population de sa collaboration dans cette adaptation des conditions de stationnement.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Municipalité

